

manans et habitans de nostre bonne ville et cité de Lyon contenant que pour la décoration, réputation, bien, profit et utilité de ladicte ville, ils ont este fort curieux et n'ont rien espargné à faire venir et attraire en icelle depuis six vingt ans en là toutes sortes d'artisans et gens industrieux, et entre autres plusieurs maistres et compagnons imprimeurs de livres, pour y exercer l'art et trafic de l'imprimerie, qui pour lors se faisoit en Allemagne et à Venize, dont ils tirèrent lesdits maistres et compagnons, qui depuis ont tellement continué ledit art en icelle ville qu'il n'y a aujourd'hui lieu en la Chrestienté où il se face plus bel ouvrage n'en plus de diverses sciences qu'il se fait audit Lyon, où une grande partie tant de nostre Royaume qu'autres pays et provinces estrangers se fournissent de livres avec tel et si bon prix qu'il ne scauroit estre plus raisonnable (30). »

Ce règlement a été donné à Lyon à l'occasion d'une coalition des ouvriers imprimeurs qui avait commencé en 1539. « Aucuns serviteurs compagnons imprimeurs mal vivans ont suborné et mutiné la plus part des autres compagnons et se sont bandez ensemble pour contraindre les maistres imprimeurs de leur fournir plus gros gages et nourriture plus opulente que par la coustume ancienne ils n'ont jamais eu. »

Avant de poursuivre notre exposé, nous devons relever cette assertion des échevins que l'imprimerie aurait été introduite à Lyon depuis six vingt ans,

(30) Ces lettres ne sont pas aux Archives de Lyon, elles sont aux Archives nationales, registre des bannières, t. III, f^{os} 166 v^o et 167 v^o.